

## En quête d'équité dans le partage des responsabilités

Philippe De Bruycker et Evangelia (Lilian) Tsourdi

**Le cycle de méfiance mutuelle entre les différents États membres de l'UE qui empêche la solidarité ne pourra être rompu que grâce à une évaluation équitable des responsabilités sur la base d'indicateurs objectifs.**

Le système d'asile de l'Union européenne (UE) comporte maints facteurs qui entravent son développement. Tout d'abord, le mécanisme de détermination de la responsabilité (Système de Dublin) est un échec dans la mesure où il ne réussit pas à partager équitablement les responsabilités entre les États membres, et qu'en outre il néglige largement les réalités auxquelles sont confrontés ceux qui demandent protection ainsi que leurs préférences ou les liens qu'ils peuvent déjà avoir avec certains États membres.

son financement et ses ressources devraient être proportionnels aux ambitions et aux attentes qui pèsent sur lui. Parallèlement, son mandat devrait être renforcé en vue de lui garantir une capacité opérationnelle plus importante.

### **Solidarité entre États membres de l'Union**

Dans la mesure où il n'y a jamais eu d'évaluation objective du partage des responsabilités, un État membre qui se trouve « débordé » ne dispose d'aucun moyen pour justifier de

janvier 2016

[www.fmreview.org/fr/destination-europe](http://www.fmreview.org/fr/destination-europe)

choix politique plutôt que le résultat d'une évaluation objective du nombre de personnes qui devraient être réinstallées dans le cadre d'une prise en compte équitable du partage des responsabilités. Le caractère statique plutôt que dynamique de ces mécanismes, assortis d'une limite supérieure du nombre de personnes à réinstaller, signifie qu'ils ne peuvent pas répondre aux modifications ou aux variations des flux humains.

Deuxièmement, la décision de la réinstallation est imposée aux demandeurs d'asile sans tenir compte de leurs préférences. Finalement, la nature exceptionnelle plutôt que permanente de ces mesures, a le même effet dissuasif que celui observé dans le cadre du fonctionnement habituel du système de Dublin qui n'incite pas

les États à agir avec efficacité. De tels facteurs compromettent considérablement l'efficacité des mécanismes que l'Union européenne et ses États membres tentent avec difficulté de mettre en place depuis fin septembre 2015.

**Philippe De Bruycker** [debruyck@ulb.ac.be](mailto:debruyck@ulb.ac.be)

Professeur au Centre des politiques migratoires de l'Institut universitaire européen [www.migrationpolicycentre.eu](http://www.migrationpolicycentre.eu) et à l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles <http://odysseus-network.eu>

**Evangelia (Lilian) Tsourdi** [liliantsourdi@gmail.com](mailto:liliantsourdi@gmail.com)

Chercheuse associée au Centre des politiques migratoires de l'Institut universitaire européen [www.migrationpolicycentre.eu](http://www.migrationpolicycentre.eu) et à l'Université catholique de Louvain. [www.uclouvain.be/cedie.html](http://www.uclouvain.be/cedie.html)